

Image not found or type unknown



DOMMAGE DEGAT DES EAUX COPROPRIETE

Par **ALIC**, le **03/05/2022** à **16:06**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement en copropriété. Suite à plusieurs dégâts des eaux au sein de la copropriété, qui ne me sont pas imputables, l'assureur a appliqué une surprime de 700 € que le syndic a répercuté à l'ensemble des copropriétaires. Il me semblait à moi et aux autres copropriétaires que c'était l'assurance des intéressés qui réglait les préjudices. Le syndic signale que c'est normal.

Nous sommes plutôt inquiets car d'autres dégâts des eaux sont intervenus depuis.

Je vous remercie d'avance pour vos éclaircissements sur le sujet.

Cordialement

Par **Chaber**, le **03/05/2022** à **16:23**

bonjour

Un assureur peut, hors indice, augmenter' la prime s'il estime qu'il y a une trop grande fréquence (ce qui semble le cas) ou résilier le contrat à la date anniversaire.

Cette augmentation peut être contestée.

L'assurance de la copropriété est une charge commune à tous les copropriétaires, concernés ou non par les sinistres

Par **ALIC**, le **06/05/2022** à **09:35**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse. Si j'ai bien compris, je vais prendre un cas concret :

Cette année, dans un appartement, un meuble de cuisine fixé en hauteur est tombé sur le robinet de l'évier et a provoqué une inondation dans l'appartement ainsi que dans les appartements de l'étage du dessous.

Si j'ai bien compris, l'assurance de la co-propriété risque d'appliquer une surprime. Pourquoi intervient-elle?

Que fait l'assurance du copropriétaire de l'appartement en question ?

Cordialement